

# Parrainage de Plages et de Chemins

Carnet de suivi

Mis à jour le 4 février 2011

*Pour plus d'information sur les modalités de nettoyage du littoral, allez sur le site du Conseil général de la Manche : [planete.manche.fr](http://planete.manche.fr). Nous essayons d'être en adéquation avec leurs consignes qui sont validées scientifiquement*

1



Association Orchis  
Siège social : Mairie de Saint-Vaast la Hougue  
[WWW.orchis-nature.com](http://WWW.orchis-nature.com)

Localisation :

.....  
.....

2

Accès :

Zone de dépôt la plus proche : .....

Catégorie du lieu

ZIE –ZIS –ZIG (voir plus loin)

Zone de nidification des gravelots oui-non

Zone sans nidification de gravelots oui- non

Zone de présence d'espèces végétales patrimoniales : oui –non

### **Organisation du parrainage de plages et de chemins**

-Appliquer les principes définis par le Conseil général de la Manche, à propos des enjeux écologiques de cette activité : collecte raisonnée, partenariat avec les communautés de Communes.

On peut déposer les infos collectées dans ce carnet de suivi auprès d'Orchis (responsable de l'activité, Philippe Pesnelle) lors de l'Assemblée Générale ou à l'adresse Internet [orchis-nature@hotmail.fr](mailto:orchis-nature@hotmail.fr)

## Les règles à respecter



### Le bon sens

-Il n'est pas interdit de ramasser des déchets « orphelins » en un autre endroit que le lieu parrainé...le chauvinisme écologique n'est pas d'actualité.

-c'est une activité bénévole qui se caractérise par son caractère non obligatoire. Ce n'est pas un travail, mais un loisir...

-le seul fait d'avoir un regard objectif sur un site et sur sa pollution est déjà un comportement citoyen.

-cette activité n'est pas réservée aux adhérents de l'association Orchis...

### Parrainer une plage, cela consiste en :

-Collecter à l'occasion d'une promenade, ou d'un passage sur un site favori, des déchets qui peuvent s'y trouver afin de les déverser dans un site approprié.

-Observer ce site par rapport à l'évolution des déchets qui s'y déposent.

-participer à une réflexion globale sur les déchets, évaluer les volumes et transmettre les informations.

-appliquer les principes définis par le Conseil général de la Manche, à propos des enjeux écologiques de cette activité : collecte raisonnée, partenariat avec les communautés de Communes.

il faut se protéger : par l'usage d'une pince à déchets et d'un seau. Orchis prête un équipement. Il n'est pas interdit de le compléter (par ex : gants). La plupart du temps, le ramassage se faisant à l'occasion d'une promenade en voiture, il sera judicieux de disposer d'une caisse étanche pour mettre le seau dans son coffre.

L'intérêt de cet équipement : la pince à linge évite le contact direct, de se baisser et permet d'atteindre des endroits peu accessibles. Le seau, rigide, évite les renversements.

Les règles de ramassage : Au début de ce livret le lieu parrainé est identifié (ou non) comme lieu de nidification des gravelots. Si nidification, il ne doit pas y avoir de nettoyage (des parties concernées) entre avril et septembre. Cependant le lieu parrainé peut faire l'objet de l'enlèvement de quelques déchets visibles, hors végétation. Les déchets « enracinés » ne doivent pas être enlevés.

D'une façon générale, il ne faut pas piétiner la végétation ni la laisse de mer.

Il existe trois sortes de zones :

**Les ZIE** (Zone d'intervention exceptionnelles) : il s'agit de zones écologiquement très riches (botaniques, faunistiques) ou au bilan sédimentaire fragile et ou le nettoyage doit être fait sans aucune perturbation. La collecte y est manuelle et sélective, prenant en compte les cycles biologiques des espèces, est la seule appropriée pour ce type de secteur. La fréquence de collecte y est faible, voire exceptionnel.

**Les ZIS** (Zone d'intervention sélective) : Il s'agit de zones écologiquement riches (botaniques, faunistiques) ou au bilan sédimentaire fragile et ou la perturbation liée au nettoyage doit être limitée. La Mise en œuvre d'une collecte raisonnée et adaptée est nécessaire au maintien des espèces et à l'enrichissement du milieu. La collecte manuelle et sélective, prenant en compte les cycles biologiques des espèces est la seule appropriée du secteur. La fréquence y est faible à régulière.

**Les ZIG** (Zone d'intervention globales) il s'agit de zones d'intérêt écologiques moindres (secteurs anthropisés) et présentant un intérêt balnéaire fort. La collecte manuelle et sélective reste la plus appropriée.

## Conclusion

Même si l'activité de parrainage de plages et de chemins n'est pas véritablement en compétition avec le nettoyage de plages qui est un objectif dont la responsabilité incombe à la collectivité, il est nécessaire de connaître de la nature de la zone concernée afin d'adapter son intervention

Le ramassage s'effectue préférentiellement sur la collecte de macro-déchets (bouteilles plastiques, bidons, sacs, aérosols, déchets humides...) Le plus souvent il se traduira par le ramassage des quelques déchets inesthétiques qui traînent à proximité, il n'est pas obligatoire de collecter % des déchets qui se trouvent sur le site

L'Association Orchis tient à disposition de ses adhérents et tous particulièrement des parrains et marraines, le Dossier : **les déchets du Littoral, la collecte raisonnée, guide pratique**, édité par le Conseil général de la Manche. Ce dossier précise le classement **ZIE-ZIG-ZIS** de la portion du littoral concerné.

5

Ci-dessous :

Modalités de collecte des informations (ce tableau peut être reporté sous tout support)



